



Virement frauduleux entre société

Par **Tizi46**, le **05/10/2019** à **23:45**

Bonjour

Je suis président d'une sas, une société a pris contact avec moi pour un chantier en allemagne, je realise un devis sans me rendre sur place car le tps et la distance ne le permettait pas, l'affaire fut conclu à condition de sous traiter une partie du chantier à un prestataire avec qui la société avait l'habitude de travailler, vu la distance, ce compromis m'arrangeait.

J'ai donc perçu le premier acompte correspondant a la signature de l'affaire puis à 2 jours d'intervalles un deuxieme pour le démarrage. Mon interlocuteur (gérant de la société) me demande de régler le prestataire car il faut vite demarrer le chantier et de commander rapidement le matériel et le faire livré chez lui a paris et il s'occupera lui même de la logistique.

Le prestataire ayant deja pris contact avec lui, je fais donc le règlement de 2 acomptes à ce prestataire, je commande le matériel chez un fournisseur puis quelques jours plus tard la banque me contacte et m'informe que le virement est frauduleux, je demande a la conseillère de bloqué les virements mais trop tard elle me dit que l'on peut faire une demande de recall mais c'est pas gagné car la banque est en allemagne. Il reste une somme d'argent sur le compte qui ont été bloqué et depuis plus personne repond les numéros sont sur messengerie.

Je suis perdu, quels sont mes recours et que dois je faire ??

Par **Visiteur**, le **06/10/2019** à **01:27**

Bonjour

Vous êtes une victime de plus des systèmes mafieux qui se développent grâce au net, touchant souvent des particuliers, mais aussi maintenant des pros comme vous !
Il vous faut l'aide d'un avocat et déposer plainte, mais sans garantie aucune !